

# Conditions et modalités d'approvisionnement (Revendeurs de contrôleurs d'impression, de copie et de scan)

Version 1.4  
Mise à jour du 18 novembre 2021

**iTS**:Print·Copy·Scan 



## CONDITIONS ET MODALITÉS D'APPROVISIONNEMENT

### Définitions

«Fournisseur» ou «nous / notre», on entend Info Technology Supply Limited, une société enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 2230502, portant le numéro de TVA GB 529 011 667, dont le siège social situé au 2 Hobbs House, Harrovia Business Village, Bessborough Road, Harrow, HA1 3EX, Royaume-Uni.

Par « Revendeur » ou « Client », on entend la société qui commande des produits et des services auprès du Fournisseur aux fins de la revente desdits produits et services à ses propres clients ci-après collectivement dénommés « Utilisateurs finaux ».

Par « Produit », on entend le logiciel (« Logiciel »), le matériel informatique, les services d'entretien ou d'installation fournis par le Fournisseur au Revendeur.

Le Fournisseur accepte de fournir le Produit au Revendeur, et le Revendeur accepte de payer le Fournisseur pour le Produit selon les dispositions définies ci-dessous. Si le Revendeur ci-dessous doit informer ses clients/ses Utilisateurs finaux d'obligations particulières, le Revendeur doit s'assurer que ces obligations sont remplies, et il est responsable de la conformité auprès de ses Utilisateurs finaux. Comme indiqué ci-dessous, les Utilisateurs finaux du Logiciel seront également sujets à l'accord de licence concernant les utilisateurs finaux du Concédant de licence.

Le Revendeur accepte de se désigner comme « Revendeur » du Fournisseur et comme « Revendeur » du Produit et ne doit en aucun cas prétendre être le Fournisseur, son employé ou directeur, ou prétendre faire partie du groupe ou être une division, un agent, un concédant de licence ou un fournisseur du Fournisseur, dans toute publicité, matériel marketing, contrat, document, publication en ligne, déclaration orale en réunion ou autre. En cas de doute, le Revendeur doit soumettre son matériel marketing au Fournisseur en avance pour obtenir son accord afin d'assurer la conformité avec cette disposition.

### Garanties relatives au matériel informatique

1. Pour tout élément de matériel informatique fourni, une garantie initiale de 12 mois s'applique à compter de la date de livraison ou d'installation par le Fournisseur pour les nouvelles unités et de trois mois pour les unités remises à niveau, sauf précision contraire sur une confirmation de commande valide émise par le Fournisseur. Les services d'assistance technique sur site sont uniquement accessibles pour les terminaux informatiques (sauf lecteurs de carte USB et terminaux de livraison rapide), les automates de rechargement et les kiosques, pour autant que le Client soit situé au Royaume-Uni et que le Produit ait été installé par le Fournisseur.
2. Dès lors que le Revendeur, l'Utilisateur final ou tout autre tiers a installé le Produit ou que le Produit a été acheté sur la base d'un approvisionnement simple, le Fournisseur peut uniquement garantir que le Produit a quitté ses locaux en bon état de fonctionnement et toute assistance technique sera uniquement proposée dans le cadre d'un « retour au fournisseur ». Selon les termes du présent accord, le Produit sera expédié au Fournisseur aux frais exclusifs du Revendeur en vue d'une évaluation initiale et, le cas échéant, d'une réparation, à défaut de quoi nos frais de réparation hors garantie seront d'application.
3. Le Fournisseur sera tenu d'assurer l'entretien des composants informatiques du Produit (lorsque ceux-ci ont été fournis) pendant une durée d'un an à compter de l'installation ou de la fourniture du Produit par le Fournisseur. À l'issue de la période initiale d'un an, ou si une prolongation de garantie a précédemment été contractée, il sera possible de contracter une garantie prolongée afin de couvrir, au besoin, la période subséquente de douze mois. Toutefois, le Fournisseur se réserve le droit de ne pas proposer ce service en fonction de l'ancienneté du Produit, de sa fiabilité et/ou de la disponibilité d'unités de remplacement ou de pièces de rechange. L'entretien du matériel ne couvre pas l'amélioration du produit pour accepter de nouvelles pièces, de nouveaux billets ou de nouvelles devises qui pourraient entrer en circulation dans le territoire concerné. Lorsque de nouvelles pièces, de nouveaux billets ou de nouvelles devises commencent à circuler, le Fournisseur peut se rendre sur site pour reprogrammer le Produit ou installer les nouveaux lecteurs de pièces ou de billets nécessaires. Le Client/Revendeur peut également renvoyer le Produit ou ses lecteurs de pièces ou de billets (le cas échéant)

au Fournisseur. La reprogrammation, le remplacement ou la mise à niveau du produit et/ou de ses lecteurs de pièces et de billets pour accepter les nouvelles pièces, les nouveaux billets et les nouvelles devises ne sont pas inclus dans l'entretien du matériel.

4. Le Fournisseur se réserve le droit de ne pas proposer d'assistance technique pour le Produit ou de ne pas remplacer ou réparer le Produit lorsqu'il existe des preuves raisonnables de détérioration accidentelle ou intentionnelle dudit Produit ou de son utilisation à d'autres fins que celles prévues.
5. En cas d'intervention du Fournisseur sur site, à ses propres frais, au cours de toute période de garantie applicable, celui-ci se réserve le droit d'appliquer des frais de déplacement hors garantie lorsqu'il existe des preuves raisonnables de détérioration accidentelle ou intentionnelle du Produit, de sa désactivation, de sa configuration inadéquate ou de son utilisation à d'autres fins que celles prévues. Tous les paiements sont facturés par le Fournisseur au Revendeur. Le Revendeur est responsable de récupérer ces coûts auprès de ses clients, les Utilisateurs finaux.
6. À l'issue de la période initiale de garantie de douze mois, si une prolongation de garantie n'a pas été contractée par le Revendeur, le Fournisseur ne s'engage pas à garantir l'adéquation ou le fonctionnement de tout équipement ou système fourni ou d'assurer un entretien technique du Produit fourni.
7. Là où un appareil de chargement de valeur, un kiosque, un distributeur de cartes ou de monnaie a été installé, c'est le Revendeur et/ou l'Utilisateur final qui a la responsabilité de résoudre les bourrages et blocages (de cartes, pièces ou billets), de remplacer le papier pour l'imprimante de reçus le cas échéant, et de résoudre les bourrages de reçus. Il doit également coopérer avec le service d'Assistance technique du Fournisseur à ce sujet en cas de besoin.

#### Assistance logicielle et technique

8. L'Assistance technique proposée par le Fournisseur est uniquement accessible durant les heures ouvrables du Fournisseur (de 9 h 00 à 17 h 30 GMT du lundi au vendredi, hormis jours fériés britanniques en vigueur en Angleterre). Ces heures ouvrables ne varient pas lorsque le Revendeur ou l'Utilisateur final est situé hors du Royaume-Uni dans un fuseau horaire différent.
9. L'Assistance technique (numéro vert et assistance à distance) est disponible pour tout problème lié au Produit fourni par le Fournisseur. En outre, la fourniture des services d'assistance technique vise à aider le Revendeur et/ou l'Utilisateur final à résoudre toute difficulté d'ordre technique ou fonctionnel relative au dit Produit. Lesdits services d'assistance sont uniquement accessibles par téléphone, par e-mail ou par accès à distance ; tous les services d'assistance technique sur site sont facturés au tarif quotidien standard du Fournisseur, tel que détaillé dans la liste de tarifs ITS relative aux dispositifs de contrôle d'impression et de reproduction la plus récente.
10. L'Assistance logicielle et technique s'applique uniquement aux fonctionnalités standard du Produit fourni. Tout travail sur mesure, y compris la rédaction de scripts et l'installation ou la configuration de l'infrastructure d'impression/informatique sous-jacente, est facturable selon des tarifs à convenir à l'issue de l'acceptation d'un énoncé des travaux.
11. Le Fournisseur s'engage à prendre en charge l'entretien des composants logiciels (lorsque ceux-ci ont été fournis) du Produit exclusivement durant la période couverte par la garantie d'entretien logiciel du Produit (également appelée Assurance Mise à niveau Premium). La maintenance logicielle peut être achetée pendant un maximum de cinq ans et prolongée par la suite. Si la maintenance logicielle est échue ou n'a pas été contractée, le Fournisseur ne prendra pas en charge l'entretien des composants logiciels du Produit.
12. Si la maintenance logicielle est échue ou n'a pas été contractée, il ne sera pas possible d'ajouter des éléments ou des composants logiciels supplémentaires au Produit à moins de procéder à la remise en vigueur de la maintenance logicielle.

#### Délais d'intervention de l'Assistance technique

13. Critique  
Le stade critique constitue la catégorie la plus grave, attribuée à un incident ayant donné lieu à une panne du système ou ayant nécessité l'interruption par le Client de l'accès au système en raison d'une défaillance grave. Intervention dans un délai de 2 heures à compter de la notification du Fournisseur par le Client durant les heures ouvrables d'ITS.
14. Urgent  
Les incidents urgents concernent tout problème qui empêche le logiciel de déployer ses capacités de base tel que détaillé dans le présent accord. Intervention dans un délai de 3 heures à compter de la notification du Fournisseur par le Client durant les heures ouvrables d'ITS.
15. Routine  
Les incidents de routine concernent tous les problèmes ne relevant pas de la catégorie critique ou urgente. Intervention dans un délai de 4 heures à compter de la notification du Fournisseur par le Client durant les heures ouvrables d'ITS.

### Installations et expéditions

16. Sauf mention contraire, nos tarifs d'installation couvrent une intervention sur site aux fins de l'installation du logiciel fourni et/ou du montage ou remontage de tout matériel fourni avec la nouvelle imprimante, le nouvel appareil multifonctions ou la photocopieuse. Si nous sommes tenus de détacher le dispositif d'une imprimante, d'un appareil multifonctions ou d'une photocopieuse en cours d'utilisation, que ce soit lors de la même intervention ou avant le retrait de la photocopieuse en cours d'utilisation, nous nous réservons le droit de facturer des frais supplémentaires.
17. Toute installation programmée est soumise à la réception préalable d'un bon de commande valable émis par le Revendeur, du stock de matériel informatique nécessaire et d'une description suffisante des travaux d'installation requis par l'Utilisateur final.
18. Nous refusons de programmer toute installation le même jour que la livraison d'une imprimante, d'un appareil multifonctions ou d'une photocopieuse, en cela que des problèmes inattendus peuvent survenir en rapport avec la livraison ou la mise en service de ces dispositifs. Nous nous engageons à assurer une intervention sur site après réception d'une confirmation de la part du Revendeur relative à l'arrivée sur site ou de la mise en service de l'imprimante, de l'appareil multifonctions ou de la photocopieuse ainsi que de toute licence ou interface requise de la part du fabricant. Nous vous prions de prendre en charge les attentes des Utilisateurs finaux en conséquence : veuillez ne pas leur garantir une prise en charge par nos soins le même jour. La satisfaction du client constitue notre priorité ; aussi, nous attirons votre attention sur ce point afin d'éviter tout malentendu et toute déception ultérieure.
19. Nous vous prions de nous informer aussitôt que possible de la date de livraison souhaitée, afin de nous permettre d'allouer des ressources à cet effet en temps voulu. Nous ne pouvons pas garantir notre capacité à assurer toute intervention dès lors qu'elle n'a pas fait l'objet d'une notification préalable adéquate.
20. Dès lors qu'une interface ou licence complémentaire doit être sollicitée auprès du fabricant aux fins du fonctionnement de tout logiciel embarqué ou intégré, ou de la fixation des équipements de contrôle, il relève de la responsabilité du Revendeur d'obtenir ladite interface ou ladite licence pour le compte de l'Utilisateur final. Ces pièces détachées agréées sont disponibles directement auprès du fabricant ; le Fournisseur n'a pas accès à ces articles. Nous recommandons que ces articles soient installés par le Revendeur ou un technicien agréé par le fabricant. Cependant, si nous assurons une intervention sur place et que nous sommes tenus d'installer une interface complémentaire, nous nous réservons le droit de facturer des frais supplémentaires. Veuillez noter que le Fournisseur ne peut garantir sa capacité à installer lesdites interfaces ou lesdits composants relatifs à la licence.

21. Sauf indication contraire, tous les tarifs indiqués couvrent une intervention unique sur site en vue de la réalisation des travaux détaillés dans le devis correspondant. Nous prendrons toutes les mesures raisonnables afin de réaliser les travaux lors d'une intervention unique ; toutefois, si nous ne sommes pas en mesure d'achever les travaux d'installation lors de cette intervention en raison de circonstances indépendantes de notre volonté, notre tarif d'intervention hors garantie sera d'application, de même qu'un coût supplémentaire exigible correspondant à l'intervention complémentaire nécessaire, au besoin, à l'achèvement de l'installation.
22. Veuillez noter que si la date d'installation a été convenue et prévue, conjointement, par le Fournisseur et le Revendeur, tout défaut de notification écrite par le Fournisseur, préférablement par e-mail, relative à l'annulation, quelle qu'en soit la raison, au moins cinq jours ouvrables avant l'intervention prévue donnera lieu à la facturation d'un déplacement manqué, selon notre tarif de déplacement standard ou selon les frais raisonnables de voyage et de séjour non remboursés, la valeur la plus élevée étant retenue. Toutes les autres annulations, indépendamment de la période de préavis prévue, engendreront des coûts relatifs aux frais de voyage et de séjour non remboursés, dès lors que lesdits coûts ont été engagés par le Fournisseur.
23. Veuillez noter que les règlements en matière de santé et de sécurité interdisent à nos ingénieurs d'escalader des échelles afin de raccorder des câbles ou de procéder à un forage ou une altération matérielle, de quelque nature qu'il/elle soit, des parois, des sols, des plafonds ou des imprimantes. Il est également interdit au Fournisseur, pour des raisons inhérentes à la garantie et, éventuellement, pour des raisons contractuelles, de procéder au forage ou à l'altération matérielle d'imprimantes, d'appareils multifonctions ou de photocopieuses. Nous vous prions de fournir à votre Utilisateur final les conseils nécessaires afin d'éviter tout malentendu et de lui permettre de prendre les dispositions nécessaires avec le département immobilier ou le groupe de gestion des infrastructures concerné.
24. En cas de fourniture d'un matériel de contrôle, veuillez vous assurer qu'une prise électrique en bon état de fonctionnement soit disponible pour chaque unité, si nécessaire, à une distance inférieure ou égale à 150 cm du site d'installation de l'équipement. Un autre point de raccordement au réseau sera également exigé en cas de fourniture de lecteurs biométriques, de kiosques ou d'automates de rechargement.
25. Veuillez noter que nous pourrions avoir besoin d'accéder au menu Entretien de l'imprimante, de l'appareil multifonctions ou de la photocopieuse afin de réaliser les travaux prévus. Si le dispositif est protégé par un mot de passe ou un code d'accès, il doit être déverrouillé par le Revendeur ou l'Utilisateur final lors de notre arrivée.
26. Toute recommandation formulée par le Fournisseur concernant la compatibilité des imprimantes, des appareils multifonctions ou des photocopieuses avec des logiciels embarqués ou intégrés ou concernant les interfaces ou câbles nécessaires aux fins du raccordement du matériel de contrôle sera fournie en toute bonne foi et sur la seule base des informations limitées communiquées par les différents fabricants d'imprimantes et de photocopieuses et de notre expérience issue d'installations antérieures. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'inadaptation des interfaces ou des câbles recommandés pour les modèles que vous fournissez ou ceux in situ sur le site de l'Utilisateur final, ou en cas d'incapacité des dispositifs à fonctionner avec le logiciel embarqué ou intégré fourni. Nous vous recommandons vivement de vous informer sur la compatibilité du Produit auprès du fabricant dans la mesure où les spécifications relatives à l'imprimante, à l'appareil multifonctions et à la photocopieuse peuvent subir des modifications.
27. Au cas où le Revendeur est incapable de procéder à une installation du Produit et qu'il nécessite, par conséquent, le recours à des services d'installation et de conseil, le Fournisseur se réserve le droit de facturer un coût supplémentaire pour tout service professionnel fourni à cet effet.
28. Sauf indication contraire, le devis n'inclut pas les frais d'affranchissement, de conditionnement ou d'expédition, lesquels seront ajoutés, le cas échéant, au tarif habituel tel qu'indiqué dans la Liste de tarifs ITS relative aux dispositifs de contrôle d'impression et de reproduction.

### Dispositions générales



29. Nous nous réservons le droit de réévaluer toute configuration particulière et/ou tous coûts proposés au cas où le Revendeur ou son Utilisateur final souhaite modifier le contenu du projet par rapport au projet spécifié dans le cadre de tout devis précédent ou de toute commande placée. En outre, le Fournisseur se réserve le droit de modifier la configuration dans le cas où lesdites modifications peuvent bénéficier au projet ou contribuer à son amélioration globale. Si de telles modifications sont apportées à la configuration, le Fournisseur prendra toutes les mesures raisonnables pour en avertir le Revendeur. Toutes les demandes de modifications émises par les Utilisateurs finaux à destination du Fournisseur doivent être confirmées par le Revendeur, car le contrat du Fournisseur est avec le Revendeur, et non avec les clients et Utilisateurs finaux du Revendeur.

#### Politique de remboursement et d'annulation

30. Dès lors qu'une commande a été placée, aucune annulation automatique n'est autorisée. Le contrat pour la livraison des Produits du Fournisseur au Revendeur lie ces deux parties. Le Revendeur est seul responsable de son contrat avec ses clients, les Utilisateurs finaux.
31. Le Fournisseur offre une licence d'essai afin de permettre la réalisation d'évaluations logicielles avant le placement d'une commande. Par conséquent, vous reconnaissez qu'aucune garantie, orale ou écrite, n'a été octroyée quant à la fourniture d'un test ou d'une période d'évaluation à l'issue du placement d'une commande.
32. Aucune modification ne peut être apportée à la licence logicielle au-delà d'un délai de 28 jours suivant le placement d'une commande acceptée par le Fournisseur ; l'autorisation pour cette modification ne peut être donnée que par le concédant de licence du logiciel au Fournisseur (« Concédant de licence »). Le Fournisseur se réserve le droit de modifier tout tarif indiqué dans sa liste de tarifs la plus récente pour la modification de licences, dès lors qu'un tel tarif est, à son tour, imposé par le Concédant de licence.
33. Le Fournisseur acceptera le retour de tout matériel informatique non requis qu'il a normalement en stock dans un délai de 28 jours suivant la date de la commande complétée par le Fournisseur. Tout article retourné devra être en état de revente dans son emballage d'origine intact, y compris, le cas échéant, les protections d'écran. Lorsqu'un article retourné est accepté par le Fournisseur, une note de crédit sera émise, déduction faite des frais de reprise en stock de 20 %.
34. Le Fournisseur n'acceptera ni le retour d'articles hors stock commandés spécifiquement par le Fournisseur pour une commande donnée, ni l'annulation d'une commande lorsqu'un article hors stock a déjà été obtenu par le Fournisseur sauf en cas de Produit défectueux lorsque la loi l'exige.
35. Le Fournisseur n'acceptera ni le retour d'articles sur mesure, dont, mais sans s'y limiter, les kiosques ou les cartes personnalisées, ni l'annulation d'une commande dans le cadre de laquelle la fabrication d'un article sur mesure a commencé, sauf en cas de Produit défectueux lorsque la loi l'exige.
36. Dès lors que du matériel informatique est retourné au Fournisseur, il relève de la responsabilité exclusive du Revendeur de couvrir les frais de retour ou les frais d'affranchissement.

#### Paiement

37. Nos tarifs sont indiqués dans la liste de tarifs la plus récente, laquelle est publiée au moins deux fois par an, généralement en janvier et juillet de chaque année. Toutes les redevances doivent être payées à l'avance, sauf si des conditions de crédit ont été convenues.
38. Si aucun compte de crédit n'a été octroyé au Revendeur par le Fournisseur, nous serons tenus d'exiger à l'avance le paiement des sommes exigibles avant tout traitement de commande. Veuillez compléter un bon de commande formel et nous vous ferons parvenir en retour une facture proforma afin de vous permettre d'effectuer votre paiement. Un délai de traitement supplémentaire devra être prévu à cette fin. À défaut, les sociétés enregistrées au Royaume-Uni pourront effectuer leur paiement par carte de crédit ou de débit, à l'exception des cartes American Express.
39. Si un compte de crédit a été octroyé au Revendeur par le Fournisseur, le paiement devra être effectué dans les 30 jours nets à compter de l'émission d'une facture appropriée par le Fournisseur.

**Un formulaire de demande de crédit est disponible à la fin de ce document pour les personnes souhaitant demander l'ouverture d'un compte de crédit.**

#### **Titre, droits d'auteur et responsabilité**

40. Tout Logiciel fourni est protégé par les lois internationales sur le droit d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle. Le titulaire de ces droits est le Concédant de licence approprié. Tous les produits, noms d'entreprise et logos indiqués dans le Logiciel sont des marques déposées, noms de domaines ou raisons sociales de leurs propriétaires respectifs, y compris les nôtres. Le Revendeur ne doit pas enregistrer le nom du Fournisseur, de ses Concédants de licence ou de ses produits comme marques déposées, noms de domaines, raisons sociales ou similaires. Il n'est pas autorisé à retirer les mentions de propriété intellectuelle ou toute autre mention apposée sur le Logiciel, ni à l'utiliser à toute autre fin que celles prévues par l'accord de licence de l'utilisateur final du Concédant de licence approprié et que celles prévues par les présentes conditions et modalités. Toutes les restrictions visées dans ledit accord de licence sont également d'application. Dans le cadre de développement sur mesure effectué par le fournisseur, qu'il s'agisse de documentation, logiciels ou de tout autre produit ou service, le fournisseur conserve les droits et propriétés intellectuelles de ce travail qui est alors inclus dans « le Logiciel ». Le Revendeur et le client final ont l'autorisation d'utiliser ce travail de manière non-exclusive et non-cessible ; de surcroît, ils ne peuvent, ni octroyer de sous-licence, ni commercialiser, ni exploiter ce travail.
41. Bien que nous cherchions à garantir la qualité de notre Produit, nous limitons notre responsabilité, dans toute la mesure autorisée par la loi applicable, au prix que vous payez pour le Produit. En outre, son utilisation est soumise aux présentes conditions et modalités ainsi qu'aux accords de licence de l'utilisateur final applicables, lesquels sont également incorporés au présent accord conclu entre le revendeur et ITS. Nous n'acceptons aucune responsabilité pour toute perte indirecte, de profit, de recette, de clientèle, de réputation ou autre. Néanmoins, rien dans ces conditions ne limite notre responsabilité en cas de fraude, ainsi que de décès ou de blessures causés par notre négligence.
42. Toutes les marchandises fournies, telles que le matériel informatique, en totalité ou en partie, demeurent la propriété du Fournisseur jusqu'à réception du paiement intégral exigible par le Fournisseur. Le Fournisseur se réserve le droit de pénétrer sur le site du Revendeur pour récupérer des marchandises qui n'ont pas été payées dans les délais.

#### **Conditions, pas d'annulation, loi et compétence**

43. Toutes les commandes passées auprès de notre société sont soumises aux conditions et modalités visées dans le présent accord. Dès lors qu'une commande a été acceptée par nous, elle ne peut être annulée. Les conditions visées par la présente sont soumises à la loi britannique et vous reconnaissez la compétence des tribunaux britanniques pour tout litige.

#### **Confidentialité, non-concurrence et protection des données**

44. Le code source du Logiciel est confidentiel et appartient aux Concédants de licence du Logiciel. Le Revendeur et ses Utilisateurs finaux n'ont pas le droit de rétro-concevoir ou décompiler le logiciel sauf dans la mesure permise par la loi en vigueur. Le Revendeur doit s'assurer que ses Utilisateurs finaux respectent cette disposition. Toutes les informations confidentielles relatives au produit et au fournisseur et à son activité, toutes les propositions de prix et tous les autres détails contenus dans une offre et autres secrets commerciaux, ainsi que toutes les informations sur les clients / concédants de licence / fournisseurs autres que celles du domaine public sont des informations confidentielles et doivent être protégées par le Revendeur qui doit s'assurer que ses Utilisateurs finaux protègent également la confidentialité des informations. Vous vous engagez à ne fournir aucune de ces informations de confidentialité, y compris les prix et les offres, à nos concurrents. Pendant la durée du présent Contrat et pendant 6 mois après sa fin, vous vous engagez à ne pas prendre les fournitures du Logiciel auprès de nos fournisseurs, concurrents ou de leurs fournisseurs. Ces informations ne peuvent être utilisées que lorsque cela est nécessaire pour l'utilisation des Produits comme envisagée dans le cadre de cet Accord.

Le Revendeur doit s'assurer qu'il a le plein consentement ou tous les droits pour transmettre toutes les données personnelles des Utilisateurs Finaux ou de leur personnel et les informations confidentielles sur les Utilisateurs Finaux (ensemble, les «données confidentielles») avant de les transmettre au Fournisseur en vertu de tout contrat entre le Revendeur et les Utilisateurs Finaux et en vertu de la loi sur la confidentialité / secrets commerciaux et la législation sur la protection des données du Royaume-Uni (y compris le Data Protection Act 2018, UKGDPR et les réglementations de 2002 sur la confidentialité et les communications électroniques (directive CE) et de l'UE (y compris la directive ePrivacy et la RGPD), car ces lois peuvent être modifiées de temps à autre. En particulier, mais sans limitation, en concluant cet accord, le revendeur autorise le Fournisseur à déplacer des données confidentielles en dehors du Royaume-Uni et hors de l'UE / EEE tel que constitué de temps à autre et veillera à obtenir une telle autorisation des clients utilisateurs finaux du revendeur. En pratique, ces données personnelles ne sont qu'une quantité raisonnable de données personnellement identifiables sur le revendeur et les utilisateurs finaux afin de permettre au fournisseur de traiter les commandes du revendeur et de fournir une assistance. Nous pouvons vous demander de nous montrer les consentements que vous avez obtenus des utilisateurs finaux sur demande et vous devez en conserver des copies pour référence future.

Le Fournisseur est enregistré auprès de l'ICO (Information Commissioner's Office britannique) sous le numéro d'enregistrement de protection des données A8251592.

### Acceptation

45. La soumission d'un bon de commande et/ou d'un paiement indique l'acceptation de toutes les conditions et modalités visées dans le présent document.